

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

8^e/11-07
- 9 NOV. 2007

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES ENCOURAGEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SIGNALÉTIQUE BILINGUE INSTITUTIONNELLE DANS LE CADRE MUNICIPAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'attribuer à la commune de FOLGENSBOURG une participation de 1 200 € à la mise en place d'une signalétique bilingue dans sa nouvelle école primaire
- ❖ autorise le Président à signer la convention jointe en annexe
- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 65 nature 65734 Mission Langue et Culture Régionales enveloppe 20307 fonction 28 programme E058

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER